

ARRÊTÉ DCL/BRGAE N° 2024/031

**PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PROPAGANDE
POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN
DU 09 JUIN 2024 DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT**

La Préfète du LOT

Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu l'article 17 de la loi n° 77-729 du 07 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen ;
Vu les articles R. 31, R. 32, R. 34 et R. 38 à R. 39 du code électoral ;
Vu le décret n° 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;
Vu l'ordonnance n° 54/2024 du 20 mars 2024 du premier président de la Cour d'appel d'Agen ;
Vu la désignation effectuée le 26 mars 2024 par le responsable d'exploitation services clients de La Poste du Lot ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-89 du 20 novembre 2023 portant délégation de signature à Madame Adeline BARD, secrétaire générale de la préfecture du Lot ;
Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture du Lot ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : En vue de l'élection des représentants au Parlement européen du 09 juin 2024, il est institué une commission départementale de propagande chargée d'assurer la réception puis l'envoi et la distribution de tous les documents de propagande électorale. Cette commission est constituée comme suit :

Présidence :- Mme Isabelle SIX, vice-présidente au tribunal judiciaire de Cahors, titulaire, ou Mme Anne-Charlotte BRIAT, juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Cahors, suppléante ;

Membres : - Mme Catherine MATTEACCIOLI-BOURRASSET, cheffe du bureau de la réglementation générale, des associations et des élections à la préfecture du Lot, titulaire, ou M. Nikolaz GUYOVIC, directeur de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture du Lot, suppléant ;
- M. William DAVANT, représentant le directeur départemental de la Poste du Lot, titulaire, ou M. Jean-Christophe ALIAGA, représentant le directeur départemental de La Poste du Lot, suppléant ;

Secrétariat : Mme Agathe FOISSAC, adjointe à la cheffe du bureau de la réglementation générale, des associations et des élections à la préfecture du Lot, titulaire, ou Mme Farida SICHI, agent du bureau de la réglementation générale, des associations et des élections à la préfecture du Lot.

ARTICLE 2 : La commission départementale de propagande sera installée le lundi 27 mai 2024 à 17h45 sur le site GEODIS TRANSQUERCY – Plateforme Transport et Logistique du Lot - Parc d'activités Cahors Sud - 46230 Fontanes.

ARTICLE 3 : La commission départementale de propagande se réunira le lundi 27 mai 2024 à 18h00 sur le site GEODIS TRANSQUERCY – Plateforme Transport et Logistique du Lot – Parc d'activités Cahors Sud – 46 230 Fontanes.

ARTICLE 4 : Le siège de la commission est fixé à la préfecture du Lot – Place Chapou – 46 000 Cahors.

ARTICLE 5 : Chaque mandataire de liste de candidats peut participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

ARTICLE 6 : Les périodes de dépôt des circulaires et bulletins de vote remis par les candidats têtes de liste ou leurs représentants à la commission de propagande, établis suivant la forme réglementaire et imprimés dans les quantités nécessaires, sont les suivantes :

- du mardi 21 mai 2024 au vendredi 24 mai 2024 : de 09h00 à 12H00 et de 14h00 à 17h00 ;

et

- lundi 27 mai 2024 de 09h00 à 12H00 et de 14h00 à 18h00.

Les livraisons sont à effectuer à l'adresse suivante : GEODIS TRANSQUERCY – Plateforme Transport et Logistique du Lot – Parc d'activités Cahors Sud – 46 230 Fontanes.

Aucune livraison ne sera acceptée les 25 et 26 mai 2024.

ARTICLE 7 : La secrétaire générale de la préfecture du Lot est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à CAHORS, le **- 8 AVR. 2024**

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale

Adeline BARD